



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020014

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/01/2025 14H30 C:000032 I:32422
V/REF : 979715
V/Email reçu le Mardi 07/01/2025 a 14H30

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 7159
IMMEUBLE : POINT DU JOUR -7159
9 C
RUE DU POINT DU JOUR
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 03 Février 2025

Référence Marché: M_230717001-1
LOCALISATION : 9 RUE DU POINT DU JOUR - BOURG EN BRESSE -
MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE DANS GARAGE VERS EVACUATION
PL00001 - PL00004
Donneur d'ordre : M. B. SCHMELZER

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 8 JANVIER 2025 A 10H15
PAS D'ACCES GARAGE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION AVEC LES ACCES

LE 16 JANVIER 2025 A 13H45
RECHERCHE DE FUITE
PRESENCE D'EAU AU PLAFOND DES GARAGES A 2 ENDROITS DIFFERENTS
FUITE SOUS LE LOGEMENT 5003 : AVIS DE PASSAGE DEPOSEE
RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT 5001 : FUITE SUR EVACUATION DES
CONDENSTATS DE CHAUDIERE
EVACUATION BOUCHEE, L'EAU COULE A COTE.
NETTOYAGE DU FILTRE ET CONTROLE DES ECOULEMENT
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT
5003
LE 31 JANVIER 2025 A 13H30
REPLISSAGE DU FILTRE A CONDENSAT DANS LE LOGEMENT 5001
REPARATION D'UNE FUITE SUR NOURRICE SOUS CHAUDIERE DANS LE LOGEMENT 5003
SUSPICION FUITE SOUS BAC A DOUCHE POSÉ A RAS LE SOL, RESSERRAGE DE LA
BONDE

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 31/01/25 a 16H43 M. B. SCHMELZER
RT LGESTION Email envoyé le 16/01/25 a 16H42 M. B. SCHMELZER
SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 16/01, MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LES



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020014

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

COORDONNEES TELEPHONIQUES DU LOGEMENT 5003

RT LGESTION Email envoyé le 08/01/25 a 11H25 M. B. SCHMELZER

MERCI DE NOUS DONNER LES ACCES AUX GARAGES
SUITE A NOTRE PASSAGE LE 8/01, LE TECHNCIEN N'A PAS PU Y ACCEDER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,37	46,37
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,37	46,37
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	2	41,22	41,22
1,00	PL00001-Forfait déplacement	3		Pour mémoire
2,00	PL00004-H(s) réparation	3	41,22	82,44
TOTAL H.T.				216,40
T.V.A. a 10,00%				21,64
TOTAL T.T.C.En EURO				238,04

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020014

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 979715 du 07/01/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Lieu d'intervention

9 RUE DU POINT DU JOUR

01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 799 152 du 07/01/2025

THCPLOPCI Txv hors contra Plomberie Partie cne int. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

07159-00005-00099 9 RUE DU POINT DU JOUR

Délai

Date limite exécution : 22/01/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,02	46,02	4,60	50,62
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) fuite dans garage vers évacuation origine probable logement du dessus (baignoire) Ps vous etes deja intervenu fin d'année 2024	1,00	100,00	100,00	10,00	110,00

Total H.T.	146,02
Total TVA	14,60
Total TTC	160,62

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par SCHMELZER Bruno le 07/01/2025

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **9 RUE DU POINT DU JOUR 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **07/01/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 979715